

**Jeux olympiques des Jeunes (JOJ)
Nanjing - Chine du 16 au 28 Août 2014**

Règlement de sélection

Les sélections finales pour les JOJ 2014 sont arrêtées par le Directeur Technique National de la FFVoile, sélectionneur unique.

OBJECTIF

L'objectif de la FF Voile est d'obtenir la qualification de la France ainsi que de sélectionner les sportifs garçons et filles qui seront proposés au CNOSF pour représenter la France aux JO des jeunes dans la discipline Byte C II et Bic 293 OD, garçons et filles, nés entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 1999.

**Qualification de la Nation et des Sportifs représentant la France
aux JO des Jeunes en Byte C II Garçon et Fille**

PHASE 1 - Présélection des sportifs

Les candidats devront participer à un stage national et à une épreuve de présélection. A l'issue de cette épreuve, seuls les sportifs présélectionnés pourront participer à l'épreuve continentale pour qualifier la France aux JOJ 2014.

- **Stage national :**
 - o **Lieu :** Hyères (83)
 - o **Dates :** du 5 au 7 mars 2014
 - o **Support :** Laser Radial

- **Epreuve de présélection :**
 - o **Intitulé :** Championnat de méditerrané laser n°1
 - o **Niveau :** Grade 4
 - o **Lieu :** Hyères (83)
 - o **Dates :** du 8 au 9 mars 2014
 - o **Support :** Laser Radial
 - o **Catégories :** Garçons et Filles

Nombre de sportifs retenus et présélectionnés pour participer à la Phase 2 :

- **garçons : les 3 premiers,**
- **filles : les 3 premières,**
- dans l'ordre du classement général de l'épreuve.**

A l'issue de cette Phase 1, la FF Voile proposera, en lien avec les clubs des sportifs présélectionnés, un programme de préparation, de regroupements nationaux ou stages spécifiques sur le lieu du championnat d'Europe, afin d'assurer la meilleure préparation à cet événement.

La préparation spécifique sera réalisée en Byte C II et/ou en Laser Radial.

Prise en charge :

- La préparation à la Phase 1 reste à la charge des candidats.

PHASE 2 - EPREUVE DE QUALIFICATION DE LA NATION ET SELECTION DES SPORTIFS REPRESENTANT La France AUX JOJ 2014

Les candidats garçons et filles présélectionnés à l'issue de la Phase 1, trois (3) Garçons et trois (3) Filles devront participer à l'épreuve continentale en solitaire Byte C II Garçon et Fille.

Le matériel sera mis à disposition par la FFVoile.

Séries	Types – Lieux	Dates	Quotas de nations Européennes (un concurrent / nation)
Byte C II – Garçons	Championnat d'Europe Byte C II - Riva Del Garda/Italie	21 au 27 avril 2014	6 premiers non déjà qualifiés
Byte C II – Filles	Championnat d'Europe Byte C II - Riva Del Garda/Italie	21 au 27 avril 2014	6 premiers non déjà qualifiés

Si la France se qualifie, seront sélectionnés aux JO des Jeunes 2014 :

- **la première fille,**
 - **le premier garçon,**
- dans l'ordre du classement général de l'épreuve continentale.**

A l'issue de la Phase 2, la FFVoile proposera un programme de préparation spécifique.

Prise en charge :

- les modalités de prise en charge pour les sportifs seront définies ultérieurement et en lien avec le/les sportifs sélectionnés,
- la FFVoile prendra en charge l'encadrement dédié à cette épreuve.

Qualification de la Nation et des Sportifs représentant la France aux JO des Jeunes en Bic 293 OD Garçon et Fille

PHASE 1 - EPREUVE DE QUALIFICATION DE LA NATION

Afin de pouvoir participer aux phases suivantes de sélection, **les candidats devront concourir aux championnats d'Europe** pour pouvoir passer à la phase 2.

Séries	Types – Lieux	Dates	Quotas de nations Européennes (un concurrent / nation)
Bic 293 OD Garçons	Championnat d'Europe Bic 293 OD - Riva Del Garda/Italie	20 au 27 avril 2014	4 premiers non déjà qualifiés

- **Bic 293 OD Garçons** : pays déjà qualifiés lors du mondial 2013 à Sopot (Pologne) : BLR, HKG, ISR.
- **Bic 293 OD Filles** : La France est déjà qualifiée suite aux résultats obtenus lors des Championnats du monde 2013 à Sopot (Pologne), en prenant un (1) quota sur les trois (3) distribués lors de l'épreuve ; pays déjà qualifiés : FRA, RUS, HKG.

A l'issue de cette épreuve, et si la France se qualifie, les sportifs pourront participer à la Phase 2.

Prise en charge :

- o La préparation à la Phase 1 reste à la charge des candidats

PHASE 2 - SELECTION DES SPORTIFS représentant la France aux prochains JOJ 2014

La sélection s'effectue lors de l'épreuve suivante :

- **Intitulé** : National de printemps
- **Niveau** : Grade 4
- **Lieu** : Biscarosse (33)
- **Dates** : 7 au 9 juin 2014
- **Catégories** : Garçons et Filles

L'épreuve sera validée dès que 4 courses seront validées.

Seront sélectionnés aux JO des Jeunes 2014 :

- o **la première fille,**
- o **le premier garçon,**
- dans l'ordre du classement général de l'épreuve de sélection.**

Prise en charge :

- o La préparation à la Phase 2 reste à la charge des candidats

Dans le cas où l'épreuve de sélection ne serait pas validée, le DTN sélectionnera les sportifs au regard :

- De l'épreuve Championnat d'Europe au Lac de Garde (avril 2014)
- Des résultats antérieurs

A l'issue de la Phase 2, la FFVoile proposera un programme de préparation spécifique à l'épreuve JO des Jeunes.

Prise en charge :

- a. Les modalités de prise en charge pour les sportifs seront définies ultérieurement et en lien avec le/les sportifs sélectionnés.
- b. La FFVoile prendra en charge l'encadrement dédié à cette épreuve.

VALIDATION FINALES DES SELECTIONS

- Le DTN validera la sélection des coureurs à partir du classement général des épreuves telles que définies dans le règlement des sélections pour les séries Byte C II et Bic 293 OD.
- La liste des coureurs proposés au CNOSF pour représenter la France aux JO des jeunes dans la discipline Bic 293 OD et Byte C II sera publiée par voie électronique sur le site de la FF Voile ainsi que la liste définitivement retenue par le CNOSF.
- Chaque sélectionné s'engage à respecter le programme de préparation qui sera mis au point par la FFVoile.
- Chaque sélectionné s'engage à respecter l'intégralité du programme JO des jeunes imposé par le CNOSF.
- Chaque coureur sélectionné devra être à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) lorsqu'il y est soumis.
- Dans toutes les phases de la sélection, en cas de force majeure, de désistement, de blessure, d'infraction à la réglementation de la FF Voile, de manquement à l'éthique sportive ou de non respect des programmes de préparation, le DTN pourra invalider la sélection du ou des sportifs concernés et désigner un ou plusieurs remplaçants selon les critères fixés.